

COMPTE RENDU SOMMAIRE
Réunion du Conseil Municipal
13 novembre 2018

N°2018_11_1 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 16 AOUT 2018

Considérant l'absence d'observation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu de la séance du 16 août 2018.

N°2018_11_2 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS GRENAOIS : APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT

Madame Corinne HARALAMBON ne participe pas au vote.

Le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER** le rapport de la CLECT de la Communauté de Communes du Pays Grenadois du 23 août 2018 tel que présenté en annexe,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de procéder à l'exécution de la présente délibération.

N°2018_11_3 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS GRENAOIS : APPROBATION DU MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Madame Corinne HARALAMBON ne participe pas au vote.

Le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité, DECIDE de fixer le montant des attributions de compensation pour les communes membres de la Communauté de Communes du Pays Grenadois Adour pour l'année 2018, tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

COMMUNES	A.C. 2018
ARTASSENX	14 034,82 €
BASCONS	11 740,52 €
BORDERES	125 278,59 €
CASTANDET	- €
CAZERES	52 667,10 €
GRENADE	163 801,98 €
LARRIVIERE	2 129,73 €
LE VIGNAU	7 465,15 €
LUSSAGNET	37 926,64 €
MAURRIN	10 856,61 €
ST MAURICE	- €
TOTAL	425 901,14 €

N°2018_11_4 CONFECTION DU BLASON COMMUNAL

Madame Christine FUMERO ne participe pas au vote.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la maquette du blason créé par la commission communale.

Une fois la version définitivement arrêtée, il conviendra de le modéliser.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition établie par la société Amaïa Designer : Construction du dessin et colorisation / finalisation, pour un montant de 300 euros.

N°2018_11_5 RENOUELEMENT CONTRAT ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES

Le contrat d'assurance des risques statutaires arrivant à échéance le 31 décembre 2018, Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de procéder à son renouvellement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer la durée de ce nouveau contrat à quatre ans.

N°2018_11_6 SUBVENTION COMITÉ DES FÊTES – FÊTES 2018 : VIREMENTS DE CREDITS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le déroulement des fêtes patronales et les animations qui ont été présentées, notamment le défilé de chars.

Il propose d'allouer, au Comité des Fêtes, une subvention afin de soutenir les efforts faits pour maintenir ces activités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** :

1 - l'octroi de la subvention suivante :

- Comité des Fêtes : subvention fêtes 2018 : 1 000 €

2 - les virements de crédits afférents :

- Article 65888 (charges diverses gestion courante) – dépenses : - 1 000 €
- Article 6574 (subv° fonctionnement associations) – dépenses : + 1 000 €

N°2018_11_7 SUBVENTION ASSOCIATIONS - 2018 : VIREMENTS DE CREDITS

Monsieur le Maire fait part des demandes de subventions formulées par diverses associations.

A - Le dossier de demande étant complet,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** :

1 – l'octroi de la subvention de fonctionnement 2018 suivante :

- Association de gymnastique volontaire de Le Vignau 200 €

2 – les virements de crédits afférents :

- Article 65888 – dépenses : - 200 €
- Article 6574 – dépenses : + 200 €

B - A l'unanimité il est décidé de ne pas donner une suite favorable à la demande de subvention formulée par l'AFM TELETHON.

Les demandes suivantes sont mises en attente : ACCA ; Les Pitchouns du Pourcaté ; l'Etoile sportive vignalaise et l'Association culturelle du Lac de la Gioule.

DIVERS / INFORMATIONS

- Logement de l'école : les locataires ont donné leur préavis de départ pour le 31 décembre 2018.
- Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) : la lettre n°3 – septembre 2018, du SCOT Adour Chalosse Tursan est distribuée aux conseillers municipaux.
- SYDEC : réception du décompte définitif des travaux de déplacement des candélabres (sentier du Gioulé). Le montant total des travaux s'élève à 1 761,69 euros.
- FPIC 2018 : prise en charge totale du FPIC 2018 par la Communauté de Communes du Pays Grenadois.
- FEC 2018 : Le Fonds d'Équipement des Communes – 2018, a été attribué pour les travaux au groupe scolaire : 4 842,56 euros.

- Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits de Mutation : montant alloué à la commune pour 2018 : 35 646,15 euros.
- Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle : montant alloué à la commune pour 2018 : 8 864,72 euros.
- Virades de l'Espoir 2018 : Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par Monsieur Edgar Fumero (responsable de cette manifestation). A ce jour, plus de 26 000 euros ont été récoltés au profit de l'association Vaincre la Mucoviscidose.
- Monsieur le Maire informe du changement de nom de la société GAMA qui désormais s'appelle GAÏA.
- Un spectacle de marionnettes sera donné le 9 mai 2019, sur la place.
- Recensement de la population : il sera organisé du 17 janvier au 16 février 2019 sur tout le territoire de la commune.
- SYDEC : réception en mairie du rapport annuel sur l'éclairage public.
- Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Landes d'Armagnac : une clef USB relative à ce document a été adressée en mairie.
- La carte postale de Mme Tribout circule parmi les conseillers.
- Monsieur le Maire fait part des remerciements adressés par l'association du Souvenir Français pour l'attribution d'une subvention de 100 euros.
- Lotissement des Paloumayres : les fouilles archéologiques débuteront le 7 janvier 2019 et dureront 10 jours. Le rapport final sera communiqué par l'INRAP dans les 3 mois qui suivent.
- Monsieur Éric ZAMPROGNA, adjoint en charge des bâtiments, fait un point sur les travaux en cours et réalisés.
- Syndicat des ARBOUTS : Monsieur le Maire informe l'assemblée sur l'état d'avancement de la procédure de retrait de la Communauté de Communes du Pays Grenadois du syndicat des Arbouts.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à vingt-deux heures vingt minutes.

Fait à Cazères-sur-l'Adour, le 27 novembre 2018.

Le Maire,

Francis DESBLANCS